



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ecoles normales: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 38633

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la réduction des moyens accordés à la formation des maîtres en Seine-Saint-Denis pour l'année 1988-1989. Vingt-sept postes avaient été supprimés à la dernière rentrée scolaire à l'école normale de Livry-Gargan. Ces mesures ont entraîné l'abandon d'un certain nombre de tâches d'animation pédagogique, d'information et de formation continue des enseignants. Pour la prochaine rentrée scolaire, la suppression de six postes de formateur est annoncée par M le recteur de l'académie de Créteil, dans le cadre d'une nouvelle répartition des moyens disponibles entre les départements. Or rien ne justifie une telle décision, lourde de conséquences pour les conditions d'enseignement des personnels : 1o les chiffres des personnels à former sont sous-évalués ; ainsi les stagiaires en fin de formation initiale spécifique recrutés par le concours interne de 1983 n'ont pas été pris en compte ; 2o les effectifs d'élèves instituteurs en formation initiale sont en augmentation pour la rentrée scolaire 1988-1989 par rapport à celle de 1987-1988, selon les chiffres mêmes du ministère de l'éducation nationale. En conséquence, au moment où le taux d'échec scolaire dans le département de la Seine-Saint-Denis exigerait de développer massivement la formation continue des enseignants et au moment où le Gouvernement fait état de la nécessité de recruter 300 000 enseignants supplémentaires dans les prochaines années, il lui demande s'il lui paraît cohérent de supprimer les moyens de la formation de ces nouveaux enseignants.

Texte de la réponse

Reponse. - a la fermeture de six postes de professeur à l'école normale mixte de Livry-Gargan à compter de la rentrée scolaire 1988. Ces ajustements sont rendus nécessaires par les variations d'effectifs que les écoles normales accueillent. Il s'agit en fait d'un transfert vers une autre école normale de l'académie, en l'occurrence l'école normale de Melun dont le potentiel enseignant s'avère insuffisant pour faire face aux missions qui lui incombent. A ce titre, trois postes supplémentaires ont également été créés et deux postes ont été transférés de l'école normale de Bonneuil dans cet établissement. A l'issue de ce transfert, l'école normale de Livry-Gargan aura un taux d'encadrement d'un professeur pour 9,61 élèves et stagiaires (formation continue des instituteurs comprise) et d'un professeur pour sept élèves-instituteurs en formation initiale. Le taux d'encadrement de cette école normale sera ainsi inférieur au taux d'encadrement moyen académique qui s'établit à un professeur pour 10,47 élèves-instituteurs et stagiaires. L'école normale de Livry-Gargan disposera d'une équipe de formateurs constituée de soixante-dix professeurs : l'organisation du service d'enseignement de cet établissement pourra ainsi être assurée de façon satisfaisante sur le plan de la formation, tant initiale que continue.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38633

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1340

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2039